

Association des Plaisanciers de Herel.

Adhésion 2025



Nouvelle adhésion Renouvellement

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse Mail :@.....

Tel fixe :

Mobile :

Je joins par chèque/espèces le montant (25€) de mon adhésion à l'A.P.H. pour l'année 2025.

Je règle par virement le montant(25€) de mon adhésion à l'A.P.H. pour l'année 2025

IBAN : FR76 1548 9047 0600 0342 6920 150 BIC CMCIFR2A

Merci de retourner ce bulletin accompagné de votre chèque émis à l'ordre de « APH Granville » à l'adresse suivante : Association des Plaisanciers de Herel, Bureau du port, promenade du Docteur Lavat 50400 GRANVILLE, ou le remettre lors des permanences du samedi matin (10 à 12h bureau du port)

Date : Signature :

Pour l'actualisation de nos données :

Nom du bateau : Longueur : Largeur : T.E :

Voilier Bateau à moteur Immat : MMSI :

Marque : Type :

Place dans le port :

- Intéressé(e) par la bourse aux équipages : Oui Non

- Je demande à utiliser le mouillage 217 à Chausey : Oui Non

- J'autorise la publication de photographies et/ou de vidéos, prises lors des activités de l'association, sur le site internet et/ou dans le bulletin de l'APH : Oui Non

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les administrateurs de l'APH pour les besoins de l'association. La base légale du traitement est le recueil de votre consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Les administrateurs de l'APH.

Les données sont conservées pendant 10 ans Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter :

contact@aphgranville.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.